



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 30 juin 2015 à 13 h à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Denis Tassé, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint.

Sont absentes, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Myriam Nadeau.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

CM-2015-415 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CARPENTIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

CM-2015-416 **APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR ENTRE
LA VILLE DE GATINEAU ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE, SECTION LOCALE 5104, REPRÉSENTANT LES EMPLOYÉS
OCCASIONNELS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5104, représentant les employés occasionnels se sont entendus quant au contenu des dispositions pour le renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE cette entente respecte le cadre financier établi préalablement à la négociation :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CARPENTIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY**

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve et ratifie la convention collective à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5104, représentant les employés occasionnels pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier ainsi que la directrice générale, le directeur général adjoint – Administration et finances et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la convention collective.

Adoptée

Monsieur le conseiller Mike Duggan prend son siège.

CM-2015-417

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARC CARRIÈRE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 13 h 10.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Conseiller et président
Conseil municipal

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier